



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Septembre 2023

Le 12 septembre de l'an deux mille vingt-trois, à 18h00 le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Christine FAURE, au Maire de Branne.

Présents : Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Léo GERVILLE-REACHE, Eric NICOINE, Stéphane COLOZZI, Philippe SARRAUTE, Serge MAUGEY, Ana MIRANDA-GRELOT, Marie-José HOUDRY

Pouvoirs : Didier GODFROY à Stéphane COLOZZI
Pascal OLIVARES à Olivier JONQUIERE

A été désignée Secrétaire de séance : Estelle BARAT

Mme Marie-Christine FAURE, ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Mme Marie-Christine FAURE, en préambule, annonce vouloir un travail de collaboration avec l'ensemble des conseillers afin d'apaiser les tensions des derniers mois. Avec accord de Mme FAURE Marie-Christine, Marie-José HOUDRY, fait de même, au nom de l'opposition Brannaise.

Elle demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 03 Juillet 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité par vote à main levée des membres présents.

Ordre du jour :

2023120901 - Délibération renouvellement adhésion médecine préventive CDG 33

2023120902 - Délibération redevance occupation domaine public GRDF

2023120903 - Délibération M57

2023120904 - Délibération Modification Règlement Intérieur Conseil Municipal de Branne

2023120905 - Délibération création service police municipale, création d'un poste de policier municipal, fermeture poste ASVP

2023120906 - Point travaux

2023120907 - Questions diverses

2023120901 - Délibération renouvellement adhésion médecine préventive CDG 33

Mme Marie-Christine FAURE donne lecture de la délibération

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Léo GERVILLE-REACHE, Eric NICOINE, Stéphane COLOZZI, Philippe SARRAUTE, Serge MAUGEY, Ana MIRANDA- GRELO, Marie-Josée HOUDRY, Pascal OLIVARES, Didier GODFROY		Pour : 15 Contre : 0 La décision 2023120901 est adoptée à l'unanimité

2023120902 - Délibération redevance occupation domaine public GRDF

Mme Marie-Christine FAURE donne lecture de la délibération

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Léo GERVILLE-REACHE, Eric NICOINE, Stéphane COLOZZI, Philippe SARRAUTE, Serge MAUGEY, Ana MIRANDA- GRELO, Marie-Josée HOUDRY, Pascal OLIVARES, Didier GODFROY	Abstentions	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023120902 est adoptée à l'unanimité

2023120903 - Délibération M57

Mme Marie-Christine FAURE donne lecture de la délibération

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES- FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Léo GERVILLE-REACHE, Eric NICOINE, Stéphane COLOZZI, Philippe SARRAUTE, Serge MAUGEY, Ana MIRANDA- GRELO, Marie-Josée HOUDRY, Pascal OLIVARES, Didier GODFROY	Abstentions	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023120903 est adoptée à l'unanimité

2023120904 - Délibération Modification Règlement Intérieur Conseil Municipal de Branne

Mme Marie-Christine FAURE, indique que des modifications ont été apportées lors de la réunion de préparation, Mme Marie-Christine FAURE, donne lecture des pages modifiées, Mme Marie-José HOUDRY, également, l'ensemble des chapitres sont revus en lecture collégialement, de multiples modifications sont apportées.

Afin de permettre une relecture, avec l'ensemble des modifications apportées, les membres du conseil municipal font le choix de reporter le vote à un conseil municipal ultérieur.

2023120905 - Délibération création service police municipale, création d'un poste de policier municipal, fermeture poste ASVP

Mme Marie-Christine FAURE donne lecture de la délibération, les conseillers de l'opposition demandent des explications entre les missions de l'ASVP et le Policier Municipal et la nécessité pour une commune comme Branne. Les membres de l'opposition souhaiterait que le poste d'ASVP soit conservé afin de réduire/ maintenir le cout en personnel.

Mme Le Maire explique que pour certaines missions, l'ASVP n'a pas les compétences qui permettraient son intervention.

Des échanges débutent entre Mme Marie José HOUDRY et Monsieur Léo GERVILLE REACHE.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES- FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Léo GERVILLE-REACHE, Eric NICOINE, Pascal OLIVARES	Stéphane COLOZZI, Philippe SARRAUTE, Serge MAUGEY, Ana MIRANDA- GRELO, Marie-Josée HOUDRY, Didier GODFROY	Pour : 9 Contre : 6 Abstention : 0 La décision 2023120905 est adoptée à la majorité

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20231004-20231209-AR
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

2023120906 - Point travaux

Monsieur Olivier JONQUIERE prend la parole afin de faire un point sur l'ensemble des travaux
Salle Lucien GUILLON : point sur les avancées et la potentielle date de mise en service.

Place CHANOINE : Monsieur JONQUIERE, explique la modification du choix revêtement au sol.

Monsieur Olivier JONQUIERE rappelle que les projets 2024 devraient déjà être travaillés en commission.

2023120907 - Questions diverses

Mme Le Maire et les conseillers répondent aux questions diverses des membres de l'opposition :

1. Question de Mme HOUDRY :

- Différence entre l'ASVP et le policier municipal, répondu lors de la lecture et du vote de la délibération.

2. Chantiers sur l'éclairage au led :

- Montant de la subvention 110023.12€ soit 40% du projet.

3. Bornes électriques :

- Monsieur Nicoine prend la parole, pour rappel 2 devis ont été réalisés en 2022 et toujours 1 en attente.
- Revoir ou réétudier ce projet, malgré l'augmentation des tarifs de l'électricité.

4. La CAB, Convention d'Aménagement de Bourg

- Mme Le Maire, prend la parole, et répond qu'elle ne devrait pas être mise en œuvre, mais une proposition pour étude.

Mme Le Maire rappelle que l'étude en elle-même dure environ 1 an, ce n'est pas parce que la collectivité fait la demande qu'elle sera retenue.

La personne du Département n'avait, à l'époque, pas de visibilité sur 2023, aucune suite n'a été donnée (complexité et lourdeur administrative)

5. Marche sur le trottoir, rue Emmanuel Roy

- Mr JONQUIERE, prend la parole, et donne en réponse que cela fait partie du domaine privé (les marches) et que la collectivité doit obtenir les autorisations pour la destruction (voir la réglementation).

6. Plainte de Mme Le Maire :

- Mr COLOZZI prend la parole et demande, si Mme Le Maire a des informations à partager
- Réponse de Mme Le Maire : NON

7. Question à Mr NICOINE ,1er adjoint, sur la commission « Finances, Règlementation, Sécurité »

- Pourquoi, la commission ne s'est pas réunie depuis le début du mandat ?
- Eric Nicoine répond, pour les finances un choix de Mme Le Maire, qui souhaite que l'ensemble du conseil participe.
- Concernant la réglementation et la Sécurité, Mme Le Maire rappelle que chaque vice-président de commission est libre dans les convocations, elle sera plus attentive à l'avenir.

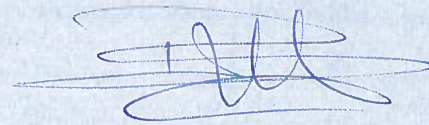
8. Questions orales

- Où sera situé le local du policier municipal : en bas, actuel bureau des adjoints

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20231004-20231209-AR
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

- Armement du policier municipal : « envisagé » bombe lacrymogène et matraque
- Véhicule du policier municipal : 2 devis en cours
- Coût financier des formations du PM : Mme BAILLY, DGS, répond tout dépend du profil retenu, mais les formations sont gratuites auprès du CNFPT, obligation de 10 jours/ 5 ans pour un catégorie C, 10 jours / 3 ans pour un catégorie B, si le choix se porte sur un gendarme par exemple, l'agrément coûte environ 8000€
- Montant de la facture de l'avocat correspondant à la protection fonctionnelle de Mme Le Maire : 1 facture de 2208€
- Questions sur le rôle et les missions des adjoints ainsi que les dossiers suivis par chacun, Mr COLOZZI demande à reporter cette question au prochain CM, vu l'heure tardive
- Question sur la légalité des réunions préparatoires : Mme Le Maire répond « oui, c'est légal et cite un exemple de collègues qui font leur réunion préparation 1 heure avant chaque CM
- L'organisation des réunions préparatoires sera-t-elle revue ? réponse de Mme Le Maire « oui car en effet, nos réunions étaient organisées tous les 1^{er} mardis du mois, nous allons reprendre ce planning.

La séance est levée à 20h50

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
<p>Marie Christine FAURE le Maire</p> 	<p>Estelle BARAT</p> 

Certifié affiché le 04/10/2023

Marie- Christine FAURE, Maire, pour servir et faire valoir ce que de droit. Signature :

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20231004-20231209-AR
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023